



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 900-001-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 900-2022 REALTIF AU PROJET PILOTE SUR LES CUISINES SAISONNIÈRES ET LE COMMERCE DE PRODUITS ARTISANAUX, DANS LE BUT DE PROLONGER LA DURÉE DU PROJET PILOTE ET LA PORTÉE TERRITORIALE

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement peut être consulté durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://villelapeche.qc.ca)

AVIS est en outre donné que le règlement entrera en vigueur le 5 juin 2024 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 5^e jour de juin de l'an 2024.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil et en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de juin 2024.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier